

Pôle communication  
Tél. : 24 66 40

Mardi 2 avril 2019

## COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

**Sous la présidence de Monsieur Philippe Germain, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 2 avril, a arrêté un projet de délibération du Congrès ; adopté une délibération du gouvernement ; adopté 33 arrêtés et examiné 17 dossiers d'étrangers. Il a également émis un avis sur un projet de décret.**

### **1. Projet de délibération du Congrès**

**Secteurs de l'économie et du commerce extérieur, de la fiscalité, des questions de recherche et d'innovation, des relations extérieures et de la sécurité civile, de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse et du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance :**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération du Congrès autorisant la Nouvelle-Calédonie à céder à titre gratuit à la commune de Kouaoua une parcelle de terrain de 2 ha 04 a environ et l'emprise de la voie d'accès d'une superficie de 56 a environ, section Faja à Kouaoua, afin de régulariser le réservoir d'eau potable qui alimente le secteur de Faja et les tribus environnantes.

### **2. Délibération du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal de première instance de Nouméa pour une affaire.

### **3. Arrêtés du gouvernement**

#### **Secteurs de l'économie et du commerce extérieur, de la fiscalité, des questions de recherche et d'innovation, des relations extérieures et de la sécurité civile, de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse et du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance :**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris en charge des frais engagés pour M. Arthur Danin, expert chargé des accords aériens bilatéraux de la direction générale de l'aviation civile (DGAC), dans le cadre de la délégation calédonienne lors de négociations prévues avec le Vanuatu (300 000 F).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 10 250 000 F de subventions à diverses associations :
  1. Association « CALEDONIA +687 » : 500 000 F afin de lui permettre d'organiser l'édition 2019 du Festival « CALEDONIA+687 »,
  2. Association Communale de Chasse Agréée de Farino (ACCAF) : 1 000 000 F pour son fonctionnement,
  3. Association des Amis et Fans du Grand Casting (AAFGC) : 2 000 000 F afin de lui permettre d'organiser les castings « The Voice et The Voice Kids Nouvelle-Calédonie 2019 »,
  4. Association « La case des artistes » : 2 500 000 F afin de lui permettre d'organiser le Festival de musique internationale « Unity Festival Tour 2019 »,
  5. Comité du souvenir du 4 mai 1989 : 1 000 000 F afin de lui permettre d'organiser la manifestation commémorative du trentenaire des disparitions tragiques de MM. Yeiwéné Yeiwéné et Jean-Marie Tjibaou à Tadine (Maré) les 4 et 5 mai 2019,
  6. Association « La bande à nounou » : 1 000 000 F pour son fonctionnement,
  7. SARL La brousse en folie : 2 250 000 F pour la réalisation d'une série de films d'animation « Les fables du Caillou ».
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé les modalités de calcul de l'indemnité d'expatriation des délégués pour la Nouvelle-Calédonie, en application du 2° de l'article 17 de la délibération du 16 mai 2017 susvisée.

#### **Secteurs du travail, de l'emploi, du dialogue social et de la formation professionnelle :**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Mme Christelle Denat en qualité de chef du service des relations de travail de la direction du Travail et de l'emploi de la Nouvelle-Calédonie (DTE).

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a versé sa participation financière pour le fonctionnement des organisations syndicales de salariés représentatives. Les sommes allouées aux syndicats sont attribuées en fonction du nombre de voix obtenues lors des élections professionnelles. Au regard du nombre de tranches résultant des résultats de ces élections (55) et du montant de la somme inscrite au BP 2019 (90 millions de francs), la somme allouée par tranche de 500 voix s'établit à 1 636 363,64 F. Celle-ci était de 1 607 142,86 F en 2018.

Syndicats	Nb de voix	Nb de tranches entières de 500 voix	Montant alloué par tranches entières de 500 voix	Total
USOENC	6708	13	1 636 363,64 F	21 272 727 F
UT/CFE-CGC	5587,5	11	1 636 363,64 F	18 000 000 F
USTKE	4878,5	9	1 636 363,64 FP	14 727 273 F
CSTC-FO	4331	8	1 636 363,64 F	13 090 909 F
FSFAOFP	3769,5	7	1 636 363,64 F	11 454 545 F
COGETRA-NC	2479,5	4	1 636 363,64 F	6 545 455 F
CSTNC	1962,5	3	1 636 363,64 F	4 909 091 F
<b>TOTAL</b>		<b>55</b>		<b>90 000 000 F</b>

### Secteurs de la fonction publique, du logement et de la sécurité routière :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ajouté un poste à la sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des éducateurs des activités physiques et sportives du cadre de la jeunesse, des sports et des loisirs de Nouvelle-Calédonie qui compte désormais 11 postes (arrêté n° 2019-403/GNC du 26 février 2019).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des conseillers socio-éducatifs du cadre de la jeunesse, des sports et des loisirs de Nouvelle-Calédonie à compter du 9 décembre 2019. Le nombre de poste ouvert à cette sélection professionnelle est fixé à un pour le compte de la province Sud.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ajouté deux postes à la sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des attachés d'administration générale du cadre de l'administration générale de la Nouvelle-Calédonie qui compte désormais 38 postes (arrêté n° 2019-419/GNC du 26 février 2019).

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ajouté trois postes à la sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des rédacteurs d'administration générale du cadre de l'administration générale de la Nouvelle-Calédonie qui compte désormais 62 postes (arrêté n° 2019-421/GNC du 26 février 2019).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ajouté un poste à la sélection professionnelle pour l'accès au corps des adjoints administratifs du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie qui compte désormais 74 postes (arrêté n° 2019-423/GNC du 26 février 2019).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ajouté trois postes à la sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des agents de service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs du corps des pompiers de l'aviation civile de la Nouvelle-Calédonie qui compte désormais 5 postes (arrêté n° 2019-417/GNC du 26 février 2019).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ajouté un poste à la sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des opérateurs socio-éducatifs du cadre de la jeunesse, des sports et des loisirs de Nouvelle-Calédonie qui compte désormais 2 postes (arrêté n° 2019-417GNC du 26 février 2019).

Secteurs de l'économie numérique, des questions juridiques (droit civil, droit de l'urbanisme et droit des assurances), de la modernisation de l'administration et de l'évaluation des politiques publiques, du suivi des questions relatives à la francophonie et du suivi des transferts de compétences :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé le *pinus* de Nouvelle-Calédonie en tant que produit naturel destiné, après transformation, à être employé comme matériau de construction.
- *Voir communiqué détaillé « Agrément du pinus ».*
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé la liste des candidats admis à présenter l'examen professionnel d'aptitude pour l'accès aux fonctions de commissaire-priseur (Ann-Margreth Heligon-Thorin ; Monsieur Éric Backes).

### Secteurs des infrastructures publiques, du transport aérien domestique et international, du transport terrestre et maritime, du suivi du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie « NC 2025 » :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a remplacé M. Régis Ballu par M. Thomas Quiros, en qualité de représentant des armateurs, dont l'activité principale est le cabotage, au sein du conseil portuaire du Port autonome de Nouvelle-Calédonie (PANC).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le compte administratif 2018 du Port autonome de Nouvelle Calédonie (PANC), qui est arrêté à la somme de 2 308 527 996 F en recettes, et à la somme de 3 618 383 575 F en dépenses, traduisant un résultat global déficitaire de 1 309 855 179 F. Le résultat cumulé de clôture 2018, après reprise des résultats antérieurs, s'établit à 3 849 889 750 F (contre 5 159 744 929 F en 2017). Il se décompose en un résultat d'investissement cumulé 2018 de 1 650 018 512 F et en un résultat de fonctionnement cumulé 2018 de 2 199 871 238 F.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le budget unique 2019 du Port autonome de Nouvelle Calédonie (PANC), qui est équilibré en section de fonctionnement à la somme de 3 771 millions de francs, et en suréquilibre à la section d'investissement à la somme de 1 722 millions de francs. Au 31 décembre 2019, le PANC aurait une capacité d'autofinancement de 308 millions de francs pour un taux d'épargne brut de 18 % et un fonds de roulement prévisionnel de 1 722 millions de francs soit 491 jours de fonctionnement.

### Secteurs des affaires coutumières, de l'écologie et du développement durable, des relations avec le sénat coutumier et les conseils coutumiers, des terres coutumières :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) à réaliser des prélèvements de sédiments dans le Parc naturel de la mer de Corail. Le CNRS prévoit de mener la campagne scientifique CHUBACARC entre mars et juin 2019, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, aux îles Fidji, aux Tonga, à Wallis-et-Futuna et en Nouvelle-Calédonie entre le 1<sup>er</sup> mai et le 30 juin 2019, à bord du navire *Atalante* qui appareillera de Nouméa. Cette mission a pour but d'étudier la connectivité de la faune des sources hydrothermales des bassins d'arrière arcs du Pacifique Ouest. Une des missions secondaires de cette campagne scientifique permettra de décliner le programme de recherche ABYSS mené par l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer). Il s'agit d'étudier la biodiversité des fonds marins grâce à l'analyse génétique des sédiments abyssaux prélevés entre 1 100 et 3 500 m de profondeur. Cette campagne permettra de compléter les connaissances sur la biodiversité des grands fonds de Nouvelle-Calédonie et de disposer de points de comparaison avec les pays voisins.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'Institut de recherche pour le développement (IRD) à mener la campagne scientifique « Puffins-Chesterfield » dans le Parc naturel de la mer de Corail (réserve naturelle de Chesterfield-Bellona et îlots classés en réserve intégrale des Chesterfield) pendant 18 jours en avril 2019. Cette campagne entre dans le cadre d'une thèse de doctorat intitulée « stratégies d'alimentation et d'exploitation de l'espace marin par la communauté d'oiseaux marins procellariiformes (puffins, pétrels) »,

qui vise à étudier les déplacements et l'alimentation en mer de différentes espèces d'oiseaux marins, en particulier les puffins fouquets (*Ardena pacifica*).

### Secteur de la culture, de la condition féminine et de la citoyenneté :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le compte administratif 2018 du conservatoire de musique et de danse de la Nouvelle-Calédonie (CMDNC), qui est arrêté en recettes globales à la somme de 671 785 635 F et en dépenses globales à la somme de 640 140 505 F. Il traduit un résultat global excédentaire de 31 645 130 F qui se décompose en un résultat de fonctionnement de 24 325 121 F et un résultat d'investissement de 7 320 009 F. Le résultat global porte le fonds de roulement de l'établissement à 165 746 018 F au 31 décembre 2018.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le budget unique 2019 du conservatoire de musique et de danse de la Nouvelle-Calédonie (CMDNC) à la somme de 729 314 464 F dont 597 583 191 F en section de fonctionnement et 131 731 273 F en section d'investissement. Au 31 décembre 2019, le fond de roulement global de l'établissement s'établirait à hauteur de 96 MF soit 61 jours de dépenses réelles.

### Secteurs de la protection sociale, de la famille, de la solidarité et du handicap et de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 2,8 millions de francs à la commune de Bourail dans le cadre des contrats locaux de sécurité et de prévention de la délinquance pour la mise en place d'un dispositif « Médiateurs ». ce programme permettra d'assurer la prévention des incivilités aux abords des établissements scolaires et des internats, mais aussi du centre du village par le biais d'agents de terrain permettant un travail de proximité à destination des jeunes. Ainsi, il est prévu le positionnement de sept agents de proximité sur les lieux identifiés à risque et aux heures de rentrée et de sortie scolaire. Leur mission, outre la prévention des incivilités, sera d'informer, d'échanger et d'orienter les jeunes sur les activités et dispositifs mis en place à leur intention. Le coût global de cette action est évalué à 5 626 684 F et la commune de Bourail sollicite la participation de la Nouvelle-Calédonie à hauteur de 50 %.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention d'1,2 million de francs à la commune de Bourail dans le cadre des contrats locaux de sécurité et de prévention de la délinquance pour la mise en œuvre du dispositif « Études dirigées », initié par la commune de Bourail auprès des collégiens. Au regard des résultats obtenus et exprimés par les équipes éducatives des collèges (213 élèves bénéficiaires, 359 heures d'études dirigées dispensées, amélioration observée des résultats scolaires), la commune de Bourail souhaite reconduire ce dispositif pour l'année scolaire 2019 et sollicite le concours financier de la Nouvelle-Calédonie.

### Secteurs du budget, de l'énergie, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche et de la

**communication audiovisuelle, de la politique de l'eau, du suivi des questions monétaires et de crédit et des relations avec le Congrès de la Nouvelle-Calédonie :**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a indemnisé 746 exploitants agricoles victimes du cyclone OMA, survenu entre le 17 et le 21 février 2019. Au total, 322,8 millions de francs sont répartis sur toutes les communes de Nouvelle-Calédonie.

*> Voir communiqué détaillé « Subventions Oma »*

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a reconnu le caractère de calamité agricole des pluies du 16 au 18 octobre 2018 et indemnisé 5 exploitants, tous sociétaires de la CAMA, des communes de Ponérihouen (1), Pouébo (3) et Touho (1), pour un montant total de 2,4 millions de francs.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris un arrêté d'application de la délibération modifiée n° 82/CP du 16 avril 2002 relative à l'aide à l'énergie, modifiée le 5 mars 2019. Il s'agit d'une modification des règles d'attribution de l'aide à l'énergie afin de simplifier son attribution et sa gestion. Les petites et moyennes exploitations auront désormais deux alternatives : percevoir une aide à l'énergie forfaitaire fonction de la taille de l'exploitation de 30 000, 45 000 ou 60 000 F ou bien se faire rembourser sur présentation des factures. Pour les exploitations agricoles marchandes qui totalisent plus de 5 000 points au registre de l'agriculture, le remboursement se fera sur présentation des factures acquittées. Dans les deux cas, le montant de l'aide est plafonné à 800 000 francs par an.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a remplacé M. Thomas Jondeau par M. Serge Véron, en qualité de représentant des éleveurs au sein du Fonds pour le développement de l'élevage ovin, caprin et de cervidés (FDEOCC), et désigné des représentants des éleveurs, sur proposition des organisations professionnelles représentatives au sein du Fonds pour le développement de l'élevage porcin (FDEP).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 65,2 millions de francs d'aides à la production audiovisuelle et cinématographique à des sociétés de production audiovisuelle et cinématographique, pour la réalisation de sept projets de film :
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 29,6 millions de francs d'aides à la production audiovisuelle et cinématographique à des sociétés de production audiovisuelle et cinématographique, pour la réalisation de 9 projets de film :

*> Voir communiqué détaillé « Subventions productions audiovisuelles ».*

### Secteurs de la santé, de la jeunesse et des sports :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté n° 2018-2297/GNC du 18 septembre 2018 portant enregistrement de la déclaration d'exploitation d'une officine de pharmacie sur la commune de Bourail (correction d'une erreur matérielle).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a désigné les membres du conseil d'administration du Centre hospitalier du Nord (CHN).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a constaté la composition nominative du conseil d'administration du Centre hospitalier du Nord (CHN).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la prise en charge des frais de Christian Queyroux de la société ITG dans le cadre de sa mission d'audit et d'évaluation de la situation et des enjeux au centre hospitalier Gaston-Bourret.

### Examen de dossiers de ressortissants étrangers :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis 4 avis favorables sur des demandes de visa de long séjour et 13 avis favorables sur des autorisations de travail hors projets miniers.

### Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis avec observations sur le projet de décret pris pour l'application des articles 199 undecies C, 217 duodecies, 220 Z quinquies, 242 sexies et 244 quater X du code général des impôts relatifs aux aides fiscales à l'investissement outre-mer dans le secteur du logement social.

> *Voir communiqué détaillé « Rénovation logements sociaux ».*

\* \*  
\*